

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2024 A 19 HEURES**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 22 avril 2024 ;
2. Modification du tableau des emplois de la collectivité ;
3. Subvention exceptionnelle en faveur du collègue Marcel Aymé ;
4. Écho des commissions ;
5. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 mai 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le mardi 21 mai 2024 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : MM. et M^{mes} Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Françoise GACHON, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Eric RACCURT, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, Annick COUTER, Stéphanie SOINNE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Chloé BRANCHEY a donné pouvoir à Gontran BROZZONI, Béatrice BREVET a donné pouvoir à Josiane MAURICE, Carine BARDOU a donné pouvoir à Jean-Philippe FAVROT, Bruno RAVAT a donné pouvoir à Philippe FERRAND, Françoise TERRIER a donné pouvoir à Françoise GACHON, David VANNIER a donné pouvoir à Aurélie VANNIER, Duy Giang LA a donné pouvoir Jean-Gérard MAURICE, René GOETSCHY a donné pouvoir à Philippe REMOND, Soraya GRELLIER a donné pouvoir à Eric RACCURT.

Absents excusés : Léa TERRIER,

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Madame Aurélie VANNIER est désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'assemblée approuve à 12 voix pour et 1 abstention, Jean-Philippe FAVROT préférant s'abstenir étant absent lors de cette séance, le compte rendu de cette séance du 22 avril 2024.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur Monsieur le Maire

N° délibération : 20240521-01

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au tableau des emplois de la commune. Il rappelle que *dans le cadre de sa politique enfance*, l'assemblée délibérante souhaite reprendre en régie les services de l'enfance et de la petite enfance d'une part par la sortie de la SCIC les Ain'trépides, d'autre part par la réalisation d'une micro-crèche municipale dès la rentrée 2024/2025.

Concernant l'internalisation des activités de la restauration scolaire et du périscolaire, la collectivité a proposé au personnel de la SCIC les Ain'trépides une reprise conformément à la loi en vigueur *soit à l'identique des acquis, parfois même mieux*. Suite au refus de l'intégralité du personnel, (qui avait jusqu'au 7 mai pour se prononcer) il convient de créer les postes nécessaires au tableau des emplois de façon à procéder aux recrutements pour permettre

l'ouverture des services dès la rentrée 2024/2025. Pour parfaire un accueil qualitatif des enfants de la maternelle sur site, les ATSEM à 31h30 passeront sur des emplois à 35 heures ;

La modification du tableau des emplois concerne également l'inscription des postes pour la micro-crèche qui ouvrira dès le 2 septembre 2024. Il est présenté à l'assemblée délibérante un support retraçant les mouvements.

Intervention de Gontran BROZZONI, qui regrette que, à son avis, les ATSEM aient été mises devant le fait accompli concernant leur augmentation de temps de travail dans le cadre de l'encadrement des enfants sur le périscolaire. Il stipule qu'il avait été convenu que ce serait sur la base du volontariat et non imposé. Il rappelle qu'il se sent concerné puisque son épouse occupe un poste d'ATSEM et que pour lui l'amplitude horaire de travail par jour pour cette corporation sera beaucoup trop importante à savoir 11 heures/jour soit 44 heures par semaine. Monsieur le Maire lui rappelle qu'en tant que 1^{er} adjoint il se doit d'être impartial et penser à l'intérêt collectif et le bien-être des enfants et non l'intérêt personnel. Monsieur le Maire rappelle également que les ATSEM ont été réunies à plusieurs reprises pour évoquer ce changement et qu'effectivement si le personnel de la SCIC les Ain'trépides avaient rejoint le personnel de la collectivité nous aurions pu envisager *une amplitude horaire journalière moins importante*. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, et pour assurer l'ouverture du service, il est impératif d'avoir recours à l'intégralité des ATSEM. De plus, Monsieur le Maire rappelle que nous ne sommes pas sur 11 heures de travail effectif *puisque les deux pauses de 20 minutes journalières sont bien prévues et comptées dans le temps de travail. La réglementation est respectée et ces agents bénéficieront de tous leurs mercredis, de l'intégralité des vacances scolaires (soit 16 semaines), et ils n'effectueront plus de ménage*. Monsieur le Maire se dit surpris de cette réaction car lors de la réunion de concertation avec les ATSEM, d'une part son épouse n'a pas émis d'objection, et d'autre part, un seul agent a fait savoir que pour des raisons familiales elle chercherait un autre poste.

Mouvements et créations :

Modifications :

- 1 poste d'adjoint technique qui passe de 21h à 35h en CDI ;
- 1 poste d'adjoint technique qui passe de 27h30 à 32h90 en CDI ;
- 1 poste d'adjoint technique qui passe de 19h à 21h en CDD ;
- 1 mutation interne d'une ATSEM titulaire sur la micro-crèche qui passera de 31h30 à 35 h en tant qu'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe ;
- Passage de deux ATSEM titulaire de 31h30 à 35 h ;
- Les 2 postes d'adjoints d'animation à 5h40 sont supprimés ;

Création :

- 1 poste d'ATSEM contractuel à 35 heures ;
- 1 poste d'adjoint technique contractuel à 35 heures ;
- 4 postes d'adjoints d'animation contractuels à 16h47 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 6h50 ;
- 1 poste d'animateur contractuel à 35 heures ;
- 1 poste d'éducateur jeunes enfants (EJE) contractuel à 35 heures ;
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 35 heures ;
- 1 poste d'agent social titulaire à 35 heures suite à une mutation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

APPROUVE ces changements ;

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 19 août 2024.

Filière administrative	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Attaché principal	A	1	1	1	0	Direction générale des services	TIT	
Total		1	1	1	0			
Adjoint administratif principal 3e classe	C	1	0	1	0	Agent d'accueil, état civil et élections	TIT	
Adjoint administratif principal 3e classe	C	0	0	0	0			
Adjoint administratif	C	1	1	1	0	Ressources Humaine - gestion scolaire	TIT	
Adjoint administratif	C	1	0	0	1	Urbanisme - informatique	TIT	38 h
Adjoint administratif	C	1	1	1	0	Agent polyvalent	CONT	
Adjoint administratif	C	1	1	1	0	Urbanisme - Comptabilité	CONT	
Total		5	3	4	1			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		6	4	5	1			
Filière technique	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1	0	Bâtiments	TIT	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1	0	Espaces verts	TIT	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1	0	Voirie	TIT	
Total		3	3	3	0			
Adjoint technique principal de 2eme classe	C	1	1	0	1	Entretien des bâtiments communaux (ménage)	TIT	23,5
Total		1	1	0	1			
Adjoint technique	C	1	1	0	1	Entretien des bâtiments communaux (ménage)	TIT	26,5
Adjoint technique	C	1	1	1	0	Entretien des bâtiments communaux (ménage), temps méridien, bus et étude surveillée	CONT	Modification de 32 à 35h
Adjoint technique	C	1	1	0	1	Entretien des bâtiments communaux (ménage), temps méridien, bus et étude surveillée	CONT	Modification de 21 à 34,23/35e
Adjoint technique	C	1	1	1	0	Entretien des bâtiments communaux (ménage), temps méridien, bus et étude surveillée	CONT	Modification de 20 à 35h
Adjoint technique	C	1	1	0	1	Entretien des bâtiments communaux (ménage), temps méridien, bus et étude surveillée	CONT	Modification de 10 à 21/35e
Total		5	5	2	3			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		9	9	5	4			
Filière social	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Agents spécialisés de 3e classe des écoles maternelles	C	1	1	1	0	ATSEM	TIT	
Agents spécialisés de 3e classe des écoles maternelles	C	1	1	1	0	ATSEM	TIT	
Agents spécialisés de 3e classe des écoles maternelles	C	1	1	1	0	ATSEM	TIT	
Agents spécialisés de 3e classe des écoles maternelles	C	1	1	1	0	ATSEM	TIT	Modification de 31,5 passe à 35h
Total		4	4	4	0			
Agent social	C	1	1	1	0	Agent petite enfance	TIT	création
Total		1	1	1	0			
TOTAL SOCIAL		5	5	5	0			
Filière animation	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Animateur	B	1	1	1	0	Directeur de structure périscolaire et responsable du temps méridien	CONT	
Animateur	B	1	1	1	0	Direction adjointe de structure périscolaire et responsable du temps méridien	CONT	Création
Total		2	2	2	0			
Adjoint d'animation principal 2e classe	C	1	1	1	0	Agent petite enfance	TIT	Création
Adjoint d'animation principal 2e classe	C	1	1	1	0	ATSEM	TIT	Modification de 31,5 passe à 35h
Total		2	2	2	0			
Adjoint d'animation	C	1	1	1	0	Agent petite enfance		Création 35 h
Adjoint d'animation	C	1	1	1	0	ATSEM		Création 35 h
Adjoint d'animation	C	1	1	0	1	Agent de surveillance temps méridien		Création à 6,50/35e
Adjoint d'animation	C	1	1	0	1	Agent périscolaire		Création 16,47/35e
Adjoint d'animation	C	1	1	0	1	Agent périscolaire		Création 16,47/35e
Adjoint d'animation	C	1	1	0	1	Agent périscolaire		Création 16,47/35e
Adjoint d'animation	C	1	1	0	1	Agent périscolaire		Création 16,47/35e
Total		7	7	2	5			
TOTAL ANIMATION		11	11	6	5			
Filière petite enfance	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet	Poste occupé	Statut	
Puéricultrice/Infirmière soins généraux	A	1	1	1	0	Directrice de crèche	CONT	
Educatrice de jeunes enfants	A	1	0	1	0	EJE	CONT	Création
Total		2	2	2	0			
TOTAL PETITE ENFANCE		2	2	2	0			

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DU COLLÈGE MARCEL AYMÉ POUR DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'ÉLÈVES POUR ASSISTER AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Rapporteur Françoise GACHON

N° délibération : 20240521-02

Madame Françoise GACHON porte à la connaissance de l'Assemblée une demande de subvention émanant du Collège Marcel Aymé de Dagneux. Cette requête est formulée par groupe d'élèves de 4^{ème} dont 8 sont originaires de Béligneux qui sollicite différents partenaires pour l'obtention de subventions. Des fonds qui leur permettront de financer le projet d'aller assister à la compétition du mois de septembre pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400 € qui correspond à 50 € par élève.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400 euros en faveur du Collège Marcel Aymé.

DIT que les crédits sont inscrits au compte 65748 du budget général 2024 de la commune.

Jean-Philippe FAVROT – Vice-Président à la 3CM

Il tient à informer l'assemblée que la 3CM n'apportera plus de soutien financier à l'achat de composteurs mais valorisera la communication pour une incitation à cette action. Une initiation au compostage est prévue le 21 juin à la salle des fêtes sur Béligneux. Il sollicite Françoise GACHON pour qu'elle relance la communication sur les différents supports.

Monsieur le Maire demande où en est la 3CM concernant les composteurs collectifs.

Jean-Philippe FAVROT informe l'assemblée que c'est ouvert mais que c'est à la discrétion des bailleurs ou syndicats de copropriétés, à cet effet un cahier des charges a été rédigé que les syndicats et les bailleurs s'engagent à respecter. En revanche, il rappelle qu'aucun composteur ne sera déposé sur la voie publique.

Annick COUTER demande si nous changeons de prestataire pour la gestion de l'eau.

Jean-Philippe FAVROT confirme le changement de prestataire à compter du 1^{er} juillet 2024

COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur Françoise GACHON

Tout d'abord, Françoise Gachon tient à signaler la présence de Laetitia FUCHS, notre nouvelle correspondante du Progrès ; une réponse enfin positive après une année de persévérance auprès du Progrès pour avoir quelqu'un dédié à notre commune et pour donner de la visibilité à notre commune sur les médias ; Françoise Gachon remercie Laetitia pour sa présence ce soir.

Ensuite, elle fait un rappel de quelques dates sur juin connues à ce jour et de vive voix, en précisant qu'elle enverra bien le traditionnel "à vos agendas" fin mai.

(24 mai le ciné plein air de la Commission Jeunes)

2 juin : contes en Côtière

11 juin : une réunion bilan de la commission COM pour voir ce qu'il faut modifier / continuer / nouveau chantier etc...

14 juin : réunion des associations pour faire le bilan de l'année écoulée, le point sur l'année à venir et voir comment améliorer les relations inter associations ...

Et sur cette même date, quasi mêmes horaires malheureusement, le conseil municipal des enfants a décidé d'organiser une soirée jeux (après la communication de la date du 14 juin auprès des associations) ; il est difficile de revenir en arrière dans la programmation, mais l'équipe municipale, suffisamment nombreuse, fera en sorte d'être présente aux deux manifestations.

15 juin : concert de l'orchestre des accordéons de Lyon à l'église St Pierre

28 juin : Kermesse du sou des écoles

29 juin : Fête de musique du son et des sens et Décybels

sans parler des traditionnelles cérémonies du 18 juin avec les Anciens Combattants.

Les parutions sur les panneaux, illiwap etc. sont programmées.

Développement économique local : les retours sur la paëlla organisée auprès des entreprises de la zone des 2B ont été très positifs - maintenant que les liens sont créés, il nous reste à continuer de les faire vivre ...

La mise en place du site est imminente (feu vert normalement la semaine prochaine - EOLAS demande une quinzaine de jours pour que ce soit effectif)

Et pour finir, un dernier rappel à la commission communication ainsi qu'à l'ensemble des conseillers : il faudra songer à préparer les prochaines brèves de l'été sur le mois de juin ...

QUESTIONS DIVERSES

Daniel CLEMENT informe l'assemblée que l'ancien Préfet Yves BONNET animera une conférence à Meximieux le 12 juin à 20h30 à l'Espace Vaugelas avec pour thème la guerre en Ukraine.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h30

La parole est laissée au public

INTERVENTION DE MONSIEUR LAMBERT DRAINAC

Ce dernier se fait porte-parole d'un groupe d'une dizaine de personnes principalement de la Valbonne qui demandent que les réunions participation citoyenne se fassent collectivement avec les trois sites et non par site.

Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant, c'était le cas, et que des demandes ont été formulées pour justement privilégier des réunions par site avec une réunion par an pour l'ensemble des quartiers. Monsieur le Maire s'interroge sur le fait de revenir en arrière. Sachant qu'une réunion par an concernant l'ensemble des quartiers sera organisée. Il pense qu'aujourd'hui tout se déroule parfaitement et qu'il ne lui semble pas nécessaire de changer maintenant. Dès la rentrée, une réunion sera organisée sur les trois sites. Il en profite pour rappeler qu'il est nécessaire d'être vigilant sur les informations qui circulent. Aujourd'hui la délinquance sur Béligneux est minime par rapport à d'autres communes et c'est une commune qui reste calme.